

COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

L'HONORABLE GEORGE HICKES
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

L'HONORABLE NELLIE T. KUSUGAK
COMMISSAIRE DU NUNAVUT

J'ai l'honneur de présenter les comptes publics du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Je demande que ces comptes soient déposés devant l'Assemblée législative conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.T.N-O. 1988, ch. F-4, art. 74 telle que modifiée et reproduite pour le Nunavut, et la Loi sur le Nunavut, L.C. 1993, ch. 28, art. 44.



L'honorable George Hickes
Ministre des Finances

Gouvernement du Nunavut
Iqaluit, Nunavut

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Table des matières	Page
<u>PARTIE I - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u>	1
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT	5
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des résultats et des actifs nets	8
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11
Annexe A - Annexe consolidée des revenus par source	29
Annexe B - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	30
Annexe C - Annexe consolidée des informations sectorielles	31
<u>PARTIE II - ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS (non vérifiés)</u>	33
État non consolidé de la situation financière	35
État non consolidé des résultats et des actifs nets	36
État non consolidé de la variation des actifs financiers nets	37
État non consolidé des flux de trésorerie	38
Notes afférentes aux états financiers non consolidés	39
Annexe A - Annexe non consolidée des revenus par source	52
Annexe B - Annexe non consolidée des dépenses	53
Annexe B.1 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts	54
Annexe B.2 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers	57
Annexe B.3 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables	58
Annexe C - Annexe non consolidée des immobilisations corporelles	59
Annexes supplémentaires aux états financiers non consolidées (non vérifiées)	
Annexe 1 - Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs	60
Annexe 2 - Annexe non consolidée des mandats spéciaux	61
Annexe 3 - Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$	62
Annexe 4 - Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants	63
Annexe 5 - Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation	64

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

PARTIE I
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

C'est au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et des renseignements connexes contenus dans les comptes publics.

C'est aussi au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Dans les cas où les normes comptables canadiennes pour le secteur public autorisent le recours à d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées. Au besoin, la direction a appliqué ses meilleures estimations et son meilleur jugement pour la préparation des présents états financiers consolidés.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, se doit de maintenir des systèmes de gestion financière, tandis que les ministères sont responsables de mettre en œuvre et de maintenir des mesures de contrôles internes. Ces systèmes sont au besoin améliorés et modifiés afin d'assurer l'exactitude de l'information fournie, de protéger et de gérer les biens du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations s'effectuent conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

C'est à l'Assemblée législative, par l'intermédiaire du Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, qu'il revient d'examiner les comptes publics déposés et de faire les recommandations qui s'imposent, pour améliorer la gestion financière, les pratiques en matière de rapports financiers et les systèmes de contrôle interne. La direction doit examiner ces recommandations et prendre les mesures appropriées.

Le vérificateur externe du gouvernement, le vérificateur général du Canada, est responsable de la vérification annuelle des états financiers consolidés et de l'examen des transactions portées à son attention afin de s'assurer qu'elles sont en tous points conformes aux pouvoirs conférés au gouvernement et aux organismes concernés par la consolidation. L'opinion du vérificateur général est jointe aux présents états financiers consolidés.



Jeff Chown, CPA, CA
Sous-ministre des Finances



Susan Nichols, CPA, CGA
Contrôleuse générale par intérim

25 octobre 2018

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative du Nunavut

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Nunavut, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état consolidé des résultats et des actifs nets, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Nunavut au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du gouvernement du Nunavut et des organismes énumérés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux pouvoirs conférés au gouvernement du Nunavut en vertu de la *Loi sur le Nunavut*, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements ainsi qu'aux autorisations de fonctionnement expressément décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Ferguson". The signature is fluid and cursive, with a small dot at the end.

Michael Ferguson, CPA, CA
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 25 octobre 2018
Ottawa, Canada

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État consolidé de la situation financière

au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Note	2018	2017
Actifs financiers			
Espèces et quasi-espèces	3	738 968	707 760
Investissement de portefeuille et autres investissements	4	148 776	133 437
Débiteurs	5	239 333	134 840
Stocks pour revente	6(a)	82 509	114 367
Copropriétés destinées à la revente	7	5 431	-
Prêts	8	22 639	26 841
Total des actifs financiers		1 237 656	1 117 245
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	9	345 663	335 933
Revenus reportés	10	127 376	110 077
Passif au titre des sites contaminés	11	9 422	9 262
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages aux employés	12	73 986	75 880
Dette à long terme	13	180 186	154 798
Aéroport international d'Iqaluit	14	156 692	134 292
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	15	92 916	33 715
Total des passifs		986 241	853 957
Actifs financiers nets		251 415	263 288
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe B)		2 409 523	2 230 729
Copropriétés destinées à la revente	7	8 018	14 394
Stocks pour utilisation	6(b)	33 653	33 957
Charges payées d'avance		5 697	5 139
Total des actifs non financiers		2 456 891	2 284 219
Actifs nets		2 708 306	2 547 507

Obligations contractuelles (note 17)

Droits contractuels (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé des résultats et des actifs nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	2018 Budget <small>(Note 21)</small>	2018 Réel	2017 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 812 800	1 893 776	1 721 431
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	412 800	466 714	429 378
Total des revenus	2 225 600	2 360 490	2 150 809
Charges (note 16)			
Santé	430 100	505 426	446 776
Services communautaires et gouvernementaux	463 700	434 749	429 312
Éducation	311 700	272 281	272 682
Habitation	283 400	279 185	272 231
Finances	199 800	207 540	173 733
Services à la famille	148 000	145 905	144 319
Justice	125 200	126 501	125 431
Développement économique et transports	103 700	109 596	86 684
Environnement	31 800	33 480	34 287
Culture et patrimoine	27 300	30 986	29 094
Exécutif et affaires intergouvernementales	40 100	27 232	28 508
Assemblée législative	27 700	26 810	23 708
Total des charges	2 192 500	2 199 691	2 066 765
Excédent pour l'exercice	33 100	160 799	84 044
Actifs nets, début de l'exercice	2 547 507	2 547 507	2 463 463
Actifs nets, fin de l'exercice	2 580 607	2 708 306	2 547 507

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé de la variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
Excédent pour l'exercice	33 100	160 799	84 044
Immobilisations corporelles (annexe B)			
Ajouts	(237 400)	(340 351)	(208 892)
Aliénations	-	29	845
Moins-values	-	8 841	8 242
Amortissement	123 500	152 687	109 163
	(113 900)	(178 794)	(90 642)
Ajouts de copropriétés destinées à la revente	-	-	(14 394)
Ajouts aux stocks pour utilisation	(5 500)	(56 058)	(61 410)
Consommation des stocks pour utilisation	5 300	56 362	58 502
Reclassification de copropriétés destinées à la revente	-	6 376	-
Utilisation (augmentation) nette des charges payées d'avance	(300)	(558)	66
	(500)	6 122	(17 236)
Diminution des actifs financiers nets	(81 300)	(11 873)	(23 834)
Actifs financiers nets, début de l'exercice	263 288	263 288	287 122
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	181 988	251 415	263 288

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités du gouvernement		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	1 827 792	1 768 982
Imposition	106 606	106 720
Produit de l'assurance	16 221	13 000
Autres produits générés	293 631	275 614
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	3 052	2 460
Espèces versées pour :		
Paiements d'intérêt sur dette à long terme	(8 179)	(5 442)
Paiements d'intérêt sur contrats de location-acquisition	(3 191)	(2 618)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(666 370)	(636 988)
Bénéficiaires	(196 339)	(203 380)
Fournisseurs	(1 108 939)	(1 041 847)
	264 284	276 501
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation		
Achats d'immobilisations corporelles	(232 265)	(160 767)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	35	2
	(232 230)	(160 765)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(2 432)	(6 768)
Investissements dans les copropriétés destinées à la revente	-	(14 394)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	6 365	3 556
Investissements de portefeuille et autres investissements	(140 433)	(97 612)
Produits de la vente d'investissements de portefeuille et d'autres investissements	124 432	94 987
	(12 068)	(20 231)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Paiements progressifs pour l'aéroport international d'Iqaluit	-	(23 100)
Produits de l'émission de dette à long terme	39 895	19 784
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(13 913)	(8 763)
Paiements du principal sur dette à long terme	(14 760)	(13 127)
	11 222	(25 206)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	31 208	70 299
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	707 760	637 461
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice (note 3)	738 968	707 760

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT

(a) Autorité

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* du Canada. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les décaissements, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

Les présents états financiers consolidés sont préparés de manière à satisfaire aux exigences de présentation des rapports financiers prévues par la *Loi sur le Nunavut* du Canada et la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent l'information sommaire et servent au gouvernement à rendre des comptes à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable.

(b) Périmètre comptable

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut se compose des ministères, des organismes, des sociétés, des organisations et des fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins des rapports financiers, on entend par contrôle le pouvoir de régir les politiques financières et les politiques de fonctionnement d'une organisation dont on prévoit tirer des bénéfices, ou dont les risques de perte sont assumés par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent à la définition de ministère, de fonds renouvelable, de société territoriale ou d'organisme public, au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, font partie de l'entité comptable dans le cadre des présents états financiers consolidés (sauf la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs [CSTIT]).

La CSTIT, qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs concernés et des programmes de prestations aux travailleurs à l'échelle du Nunavut, n'a pas été prise en compte dans les présents états financiers consolidés. Comme le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur la CSTIT, qu'il n'a pas accès à ses actifs et qu'il n'a pas à veiller au respect de ses obligations, celle-ci est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

Les organisations suivantes sont comprises dans l'entité comptable du gouvernement aux fins des présents états financiers consolidés. Sauf indication contraire, le 31 mars marque la fin de leur exercice.

Fonds de revenus consolidé, y compris ces ministères et organismes publics énoncés dans le budget principal des dépenses du gouvernement

Fonds renouvelables

Fonds renouvelable des boissons alcoolisées

Fonds renouvelable des produits pétroliers

Fonds renouvelable des stocks de l'état

Fonds renouvelable des prêts étudiants

Sociétés territoriales

Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) (30 juin)

Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)

Société de développement du Nunavut (y compris les filiales) (SDN)

Société d'habitation du Nunavut (y compris les filiales) (SHN)

Loterie du Nunavut

Société d'énergie Qulliq (SÉQ)

Autorités scolaires de district (30 juin)

Autorisation de fonctionnement

Loi sur la gestion des finances publiques

Loi sur les fonds renouvelables

Loi sur la Collège de l'Arctique du Nunavut

Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut

Loi sur la Société de développement du Nunavut

Loi sur la Société d'habitation du Nunavut

Entente de partenariat

Loi sur la Société d'énergie Qulliq

Loi sur l'éducation

Les entités comprises dans l'entité comptable, à l'exception de Loterie du Nunavut, sont entièrement consolidées selon une méthode proportionnelle. Les opérations et les soldes importants entre entités intégralement consolidées sont éliminés. Loterie du Nunavut est comptabilisée comme un partenariat commercial du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins de présentation des informations sectorielles (inscrites à l'annexe C), l'information sommaire est fournie selon les rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les diverses organisations au sein de l'entité comptable, à l'aide des catégories ou des groupes d'organisations indiquées ci-dessus.

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT (suite)

(c) Budget

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent d'un gouvernement qu'il présente dans ses états financiers consolidés une comparaison des résultats d'exploitation et des variations des actifs financiers nets (dette) avec ceux prévus initialement pour l'exercice concerné.

Le budget annuel présenté par le gouvernement à l'Assemblée législative n'est pas préparé sur une base consolidée. En conséquence, les sommes du budget indiquées dans les présents états financiers consolidés se fondent sur les totaux sommaires fournis aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2017-2018 et du budget annuel approuvé des entités consolidées, rajustés pour éliminer les revenus et charges interentités prévus au budget ainsi que les différences entre les principales conventions comptables. Au besoin, des hypothèses ont été utilisées pour estimer le montant des éliminations et des rajustements des conventions comptables requis. Était incluse dans le budget principal des dépenses 2017-2018 est une provision de 40 000 \$ pour dépenses supplémentaires estimées centralement, dont 26 000 \$ pour imprévus et activités extraordinaires. Aux fins des présents états financiers consolidés, cette portion de la provision est comprise dans le budget des dépenses du ministère des Finances. Les 14 000 \$ restants ont été répartis entre les budgets des divers services en fonction des crédits supplémentaires totaux pour l'exercice.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

(b) Estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèse au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers consolidés. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financiers, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Les estimations les plus importantes de la direction sont celles qui portent sur les autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, le passif au titre des sites contaminés, les éventualités, les revenus à recevoir, les amortissements, la durée de vie économique des immobilisations corporelles et les provisions pour moins-value sur les prêts et autres débiteurs.

(c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les quasi-espèces sont comptabilisées au coût. Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

(d) Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille et les autres investissements sont des investissements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie de l'entité comptable du gouvernement et qui sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Dans le cas d'une perte de valeur d'un investissement de portefeuille autre qu'un déclin temporaire, l'investissement est déprécié pour constater la perte, qui est incluse à titre d'un élément des revenus d'investissement qui fait partie des autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut. Les revenus en intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, les revenus de dividendes sont constatés au moment de leur déclaration, et les gains ou pertes en capital sont constatés à la date de leur réalisation.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac, les produits alcoolisés, les produits finis, les matériaux d'emballage et les fournitures. Le combustible en vrac, les produits finis, les matériaux d'emballage et les fournitures sont évalués au moindre de leur coût pondéré moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les produits alcoolisés sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti.

Les stocks pour utilisation comprennent le combustible, les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, les matières premières et les travaux en cours. Les stocks de combustible sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon une moyenne pondérée. Les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, ainsi que les matières premières et les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(f) Copropriétés destinées à la revente

Les copropriétés destinées à la revente sont comptabilisées en tant qu'actif financier lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : i) le gouvernement s'est engagé à les vendre avant la date des états financiers; ii) l'actif est publiquement considéré comme à vendre; iii) Il y a un marché actif pour de telles copropriétés; iv) un plan de vente est établi; et v) le gouvernement s'attend raisonnablement à les vendre à un acheteur externe dans l'année qui suit la date des états financiers.

Les copropriétés destinées à la revente qui sont préparées en vue d'une vente sont comptabilisées en tant qu'actif non financier. Elles sont évaluées au coût après déduction de la provision pour moins-value, pour établir la valeur nette de réalisation non amortie. Le coût comprend les coûts de rénovation des copropriétés en vue de leur vente.

(g) Prêts

Les prêts à recevoir sont évalués au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt, irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation, peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(h) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les immeubles loués qui répondent à la définition d'immobilisation corporelle, mais qui sont sous bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre entre le taux implicite du contrat de location ou le taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties au cours de leur vie utile, à compter de leur mise en service, conformément à la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les actifs loués, le taux d'amortissement est établi au moindre des termes du bail ou de la vie utile des actifs loués. Les taux d'amortissement suivants sont utilisés :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Immeubles	20-35 ans
Immeubles loués	20 - 30 ans
Parcs de stockage	20-30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Entrepôt et équipement (SEQ)	1-45 ans
Centrales électriques	20-40 ans
Réseaux de transport et de distribution	15-45 ans
Infrastructure	30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Au cours de l'exercice où une immobilisation corporelle est acquise ou mise en service, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le coût des œuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les œuvres sont acquises.

(i) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés

Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes de la loi en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période de service des employés et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, les soldes nets en gains ou en pertes actuariels doivent être immédiatement comptabilisés.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquiert pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

(j) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont constatés et comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes:

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif et est comptabilisée comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupérations de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs par l'entremise du Trésor, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant par l'entremise du Trésor.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice au moment où les biens sont reçus ou les services sont rendus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées à titre de charges, pourvu que le transfert soit autorisé et que tous les critères d'admissibilité soient respectés par le bénéficiaire. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert faits aux contribuables, aux municipalités et aux autres organisations ayant un accord de financement avec le gouvernement. Les paiements versés aux contribuables incluent les prestations pour enfants, le soutien du revenu ou le supplément de revenu. Ces versements sont établis en fonction de l'âge, de la situation familiale, du revenu et des critères d'emploi. Le gouvernement offre d'autres subventions et contributions pour la recherche, pour le soutien à la formation en vue de créer des emplois et pour la promotion d'activités éducatives, culturelles et de santé.

(l) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des crédettes et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

(m) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- le niveau de contamination dépasse la norme environnementale existante;
- le gouvernement est directement responsable de la contamination ou en accepte la responsabilité;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation de la direction du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance des sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers consolidés.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(n) Opérations entre apparentés

Le terme « apparentés » désigne les principaux membres de la direction – membres de l'Assemblée législative, membres de commissions ou de conseils, ministres et sous-ministres – qui exercent une autorité ou assument des responsabilités à l'égard de la planification, de la direction ou du contrôle des activités du gouvernement, de même que les membres de la famille proche des principaux membres de la direction et les entités sous le contrôle ou une grande influence de principaux membres de la direction ou de membres de leur famille proche.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont effectuées dans le cours normal des activités et des conditions commerciales ordinaires.

(o) Services fournis gratuitement

Le gouvernement du Nunavut reçoit des services d'audit gratuitement du Bureau du vérificateur général du Canada. Les coûts engagés par le Bureau pour ces services n'ont pas été comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

(p) Changements aux normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada a publié de nouvelles normes comptables, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017.

Le gouvernement a adopté de nouvelles normes comptables: *Information relative aux apparentés (SP 2200)*, *Actifs (SP 3210)*, *Actifs éventuels (SP 3320)*, *Droits contractuels (SP 3380)* et *Opérations interentités (SP 3420)*, ce qui a mené à l'adoption d'une norme comptable sur les opérations entre apparentés (note 2(n)) et à l'ajout d'information à la note 18 – *Droits contractuels*, à la note 5 – *Débiteurs* et à la note 9 – *Créditeurs et charges à payer*. Ces ajouts n'ont eu aucune répercussion financière sur les états financiers consolidés.

Le gouvernement a adopté les conventions comptables ci-dessus de façon prospective.

(q) Modifications futures des normes comptables

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Le gouvernement prévoit adopter ces normes à la date de leur entrée en vigueur et évalue actuellement les répercussions qu'elles auront sur ses états financiers consolidés. Les normes suivantes pour les gouvernements entreront en vigueur comme suit :

SP 3430 – Opérations de restructuration (entre en vigueur le 1er avril 2018) , nouvelle norme définissant ce qu'est une opération de restructuration et établissant des règles pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une telle opération.

SP 2601 – Conversion des devises (entre en vigueur le 1er avril 2021) , norme venant remplacer le chapitre SP 2600 avec des directives révisées sur la constatation, la présentation et la divulgation des opérations et des soldes qui sont libellés en devises.

SP 3450 – Instruments financiers (entre en vigueur le 1er avril 2021) , nouvelle norme qui établit des directives sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

SP 1201 – Présentation des états financiers (en vigueur le 1^{er} avril 2021) , norme remplaçant le chapitre SP 1200 et comportant les normes et les principes généraux en matière de présentation et de divulgation des états financiers du gouvernement.

SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur au cours de la période d'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201) , norme remplaçant le chapitre SP 3040 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des placements de portefeuille.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1^{er} avril 2021) , norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2018	2017
Encaisse	735 199	704 188
Encaisse désignée	3 769	3 572
	738 968	707 760

L'encaisse désignée représente les fonds réservés pour des investissements supplémentaires ou du financement pour les filiales et les investissements en capital-risque.

Le rendement des espèces et des quasi-espèces pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018 a varié entre 0,50 % et 1,80 % (en 2017, fluctuation entre 0,20 % et 1,05 %).

4 INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

	2018	2018	2018	2017
	Taux de rendement effectif	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements de portefeuille				
Gouvernements provinciaux	2,38%	2 years	6 148	32 244
Diverses acceptations bancaires	0,20% - 2,85%	28 - 365 days	123 445	84 565
			129 593	116 809
Autres investissements				
Investissements désignés du FASR			17 531	15 288
Investissements en capital-risque			1 652	1 340
			148 776	133 437

La valeur marchande des investissements de portefeuille au 31 mars 2018 était de 128 469 \$ (2017 - 116 543 \$).

Les investissements désignés du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds du Trésor réservés pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2018 était de 20 120 \$ (2017 - 18 385 \$), et ils affichaient un rendement positif de 4,49 % (2017 - rendement positif de 15,17 %).

5 DÉBITEURS

	2018	2017
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	138 433	53 603
Autres montants à recevoir :		
- des sociétés territoriales	60 418	60 479
- de la Division des produits pétroliers	38 629	41 956
- des ministères	67 646	34 388
	166 693	136 823
Moins : Provision pour créances douteuses		
- des sociétés territoriales	(37 107)	(37 147)
- Division des produits pétroliers	(13 880)	(5 320)
- des ministères	(14 806)	(13 119)
	100 900	81 237
	239 333	134 840

6 STOCKS

	2018	2017
(a) Pour revente		
Combustibles en vrac	77 373	110 498
Produits alcoolisés	2 457	1 573
Produits finis	2 549	2 161
Fournitures d'emballage	130	135
	82,509	114,367
(b) Pour utilisation		
Combustible	7 300	8 928
Fournitures et lubrifiants	22 286	21 097
Fournitures médicales	3 115	3 200
Matières premières et travaux en cours	952	732
	33 653	33 957

7 COPROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

En 2016-2017, la Société d'habitation du Nunavut a acquis 62 logements résidentiels à Iqaluit avec l'intention de les revendre aux employés du gouvernement du Nunavut dans le cadre du programme d'accès la copropriété pour le personnel. Au cours de l'exercice, 2 logements ont été ajoutés au portefeuille des logements pour le personnel, et des travaux ont été entrepris pour préparer les 60 autres à la vente comme copropriétés. La Société d'habitation du Nunavut a annoncé son intention de vendre les copropriétés aux employés du gouvernement du Nunavut, a tenu une séance d'information et a sollicité des demandes auprès d'acheteurs éventuels. Avant la fin de l'exercice, un nombre suffisant de demandes recevables ont été reçues pour qu'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que 24 logements destinés à la revente soient vendus au cours de l'exercice financier 2018-2019 et que leur valeur soit comptabilisée en tant qu'actif financier. La vente des 36 autres logements peut ne pas être terminée avant la fin de l'exercice 2018-2019 et leur valeur est comptabilisée en tant qu'actif non financier.

8 PRÊTS

	2018	2017
Prêts hypothécaires consentis aux particuliers par la Société d'habitation du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 2,0 % à 11,25 % (2017 - 2,0 % à 11,25 %), nets de provisions pour moins-value de 3 331 \$ (2017 - 3 038 \$) et de subventions aux titulaires de prêt hypothécaire de 4 558 \$ (2017 - 4 895 \$).	2 470	3 231
Prêts aux entreprises consentis par la Société de crédit commercial du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 5,32 % à 8,50 % (2017 - 5,32 % et 8,50 %), nets de provisions pour moins-value de 3 761 \$ (2017 - 3 529 \$). Les sûretés détenues en garantie et les autres améliorations des termes de crédit pour les prêts comprennent : (i) les diverses garanties sur les actifs, et (ii) les garanties personnelles et d'entreprises.	18 180	21 676
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % et 12,5 % (2017 - 0,0 % et 12,5 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 158 \$ (2017 - 4 984 \$).	1 739	1 662
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2017 - 64 \$).	250	272
	22 639	26 841

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
Montant dû au gouvernement du Canada	34 549	30 146
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		
- des sociétés territoriales	46 557	47 293
- de la Division des produits pétroliers	1 422	9 011
- des ministères	117 228	97 584
	165 207	153 888
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs		
- de la Division des produits pétroliers	1 424	20 087
- des ministères	105 085	92 457
	106 509	112 544
Congés payés et heures compensatoires		
- des sociétés territoriales	5 799	5 805
- de la Division des produits pétroliers	284	87
- des ministères	33 315	33 463
	39 398	39 355
	345 663	335 933

Tous les montants indiqués ci-dessus ne portent pas intérêt.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

10 REVENUS REPORTÉS

	Solde au 1 ^{er} avril 2017	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds transférés aux revenus	Solde au 31 mars 2018
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	9 749	353	116	(3 824)	6 394
Entente sur la taxe sur l'essence	36 023	15 906	578	(11 412)	41 095
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	32 725	50 909	-	(28 705)	54 929
Accord sur les revendications territoriales du Nunavut	16 446	-	-	(6 801)	9 645
Autres revenus reportés	15 134	16,389	-	(16 210)	15 313
	110 077	83 557	694	(66 952)	127 376

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2018-2019 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations liés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers consolidés.

11 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

	2018	2017
Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	9 422	9 262
	9 422	9 262

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement* et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2018, 7 sites (7 en 2017), soit 3 parcs de stockage (2 en 2017), 4 décharges (4 en 2017) et aucun site d'école (1 en 2017) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En plus des sites indiqués ci-dessus, la Société d'habitation du Nunavut a aussi comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 8 sites (19 en 2017) contaminés par suite de déversements de pétrole. La Société d'énergie Quilliq a comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 3 sites (1 en 2017) contaminés par suite de déversements de pétrole à ses centrales. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 73 (2017 - 72) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2018	2017
Parcs de stockage	25	26
Centrales électriques	29	27
Sites municipaux et de déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux publics	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	73	72

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

11 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS (suite)

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites de des activités associés aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 39 000 \$ (2017 - 9 700 \$ et 38 400 \$) respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 29 centrales électriques (2017 - 14 et 27). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 55 000 \$ et 126 000 \$ (2017 - 55 000 \$ à 126 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 73 sites (2017 - 72) n'est constaté dans les présents états financiers consolidés étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme sous peu.

En outre, le gouvernement a relevé 144 (2017 - 143) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égoût, des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages des employés se répartissaient comme suit :

	2018	2017
Régimes de retraite		
Régimes de retraite des députés de l'Assemblée législative	16 367	14 042
Total des régimes de retraite	16 367	14 042
Autres avantages aux employés		
Départ et relogement	26 086	32 459
Régime de santé postérieur à l'emploi	19 402	18 209
Congés de maladie	12 131	11 170
Total des autres avantages aux employés	57 619	61 838
Total des obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	73 986	75 880

Régime de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par une loi et financé par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2018 était de 1,01 (2017 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (2017 - 1,0) pour les participants inscrits au 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 37 105 \$ (2017 - 38 504 \$) et sont comptabilisées à titre de charges pour l'exercice courant. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 36 742 \$ (2017 - 34 667 \$).

Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut finance deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des députés de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative possède un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le Trésor. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député, de ministre, de président de l'Assemblée ou de président (le cas échéant), multiplié par les années de service créditées à titre de député et pour chacun des trois autres postes (le cas échéant). Les députés doivent occuper le poste pendant au moins un an, et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite pour ces deux régimes correspond à la première des éventualités suivantes : a) 60 ans, b) 30 années de service ou c) la somme de l'âge et des années de service est égale à 80 années. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2018 (aucun changement en 2017).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1^{er} avril 2017. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2017), taux d'actualisation – 3,6 % (3,6 % en 2017), rendement de l'actif – 4,9 % (4,9 % en 2017), augmentation de la rémunération – 3,0 % (3,0 % en 2017), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2020.

Les passifs au titre des régimes de retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées par rapport à la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2018	2017
Obligations au titre des prestations constituées	11 160	16 865	28 025	26 752
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	12 649	-	12 649	11 810
(Gain) perte actuarielle non amortie	(447)	(544)	(991)	900
	12 202	(544)	11 658	12 710
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 042)	17 409	16 367	14 042

Au 31 mars 2018, la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 12 966 \$ (2017 - 12 433 \$). Le taux de rendement réel était positif à 4,71 % (2017 - rendement positif de 16,13 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est provisionné en tout ou en partie par les investissements désignés (voir note 4).

Les gains (pertes) du fonds d'allocations de retraite des membres de l'Assemblée législative (FARMAL) et ceux du fonds supplémentaire d'allocations de retraite (FSAR) sont tous deux amortis sur une période d'une année (2017 – 1,0); ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2018	2017
Coût des prestations de l'exercice courant	1 219	1 886	3 105	2 896
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	14	886	900	804
	1 233	2 772	4 005	3 700
Cotisations des députés	(243)	-	(243)	(232)
Charges de retraite	990	2 772	3 762	3 468
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	414	622	1 036	973
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(583)	-	(583)	(518)
Intérêts débiteurs au titre des régimes de retraite	(169)	622	453	455
Total des charges au titre des régimes de retraite	821	3 394	4 215	3 923

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 1 223 \$ et 949 \$, respectivement (2017 - 466 \$ et 747 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 941 \$ et 1 837 \$, respectivement (2017 - 916 \$ et 1 840 \$, respectivement).

Autres avantages sociaux

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations constituées en date du 31 mars 2018, selon les meilleures estimations de la direction, comprenaient une augmentation de la rémunération de 3,0 % (3,0 % en 2017) et un taux d'actualisation moyen de 3,5 % (3,0 % en 2017).

Les modifications suivantes ont été apportées au passif au titre des autres avantages sociaux :

	Cessation d'emploi et déménagement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à l'emploi	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	32 459	11 170	18 209	61 838	54 192
Avantages acquis	2 056	2 196	1 032	5 284	5 221
Charge d'intérêt au titre des avantages acquis	757	317	723	1 797	1 749
Prestations versées	(2 023)	(1 624)	(562)	(4 209)	(4 034)
Perte (gain) actuarielle	(5 169)	72	18 287	13 190	4 710
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	28 080	12 131	37 689	77 900	61 838
Pertes actuarielles nettes non amorties	(1 994)	-	(18 287)	(20 281)	-
Passif au titre des autres avantages sociaux à la fin de l'exercice	26 086	12 131	19 402	57 619	61 838

Charges au titre des avantages sociaux¹

Avantages sociaux acquis durant la période	2 056	2 196	1 032	5 284	5 221
Amortissement des gains (pertes) actuariels nets comptabilisés durant l'exercice	(7 163)	72	-	(7 091)	4 710
Charges au titre des autres avantages sociaux	(5 107)	2 268	1 032	(1 807)	9 931
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	757	317	723	1 797	1 749
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	(4 350)	2 585	1 755	(10)	11 680

¹ Les éléments correspondent aux charges au titre des autres avantages sociaux comprises dans la catégorie Rémunération et avantages sociaux des employés (voir la note 16).

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

13 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT

Prêts et hypothèques	2018	2017
Prêts payables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables par versements annuels de 1 381 \$ à 2019, puis diminuant chaque année après l'année 2032, portant intérêt au taux de 6,97 % (2017 - 6,97 %).	8 913	10 020
Les prêts dus à la Société canadienne d'hypothèque et de logement, repris en 2017 de la Société à but non lucratif d'habitation inuit, sont remboursables par versements mensuels. Les intérêts croissent de 2019 à 2028 à des taux allant de 2,04 % à 10,375 % (2017 - 2,04 % - 10,375 %).	254	300
Hypothèque payable par versements annuels de 554 \$ jusqu'en 2020, portant intérêt au taux de 6,9 % (2017 - 6,9 %) composé semestriellement. L'hypothèque est garantie par un édifice. La valeur comptable de la garantie est de 4 533 \$ (2017 - 4 842 \$).	1 309	1 758
Obligation amortissable en 20 ans, portant intérêt au taux de 6,809 % (2017 - 6,809 %) arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Remboursable par versements semestriels pondérés de 2 848 \$ avec paiement du ballon de 17 502 \$ à la fin du terme.	29 543	33 048
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 42 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	1 476	1 906
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 53 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	1 890	2 436
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 74 \$, le paiement final étant exigé le 1er juin 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	2 677	3 438
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 30 \$, le paiement final étant exigé le 1er février 2022. Intérêt au taux de 4,24 %.	3 725	3 919
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 133 \$, le paiement final étant exigé le 1er juillet 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	4 946	6 302
Facilité de prêt engagée non renouvelable, paiements sur la première tranche de 100 \$ plus intérêts échus mensuellement, à compter du 1er avril 2015 et paiement final dû le 1er avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ débutant le 1er avril 2016 et dû le 1er avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ débutant le 1er avril 2017 et dû le 1er avril 2027; et sur la quatrième tranche de 166 \$ débutant le 30 avril 2018, et paiement final dû le 30 avril 2028. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5%.	91 472	54 576
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 83 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} décembre 2012, le paiement final étant exigé le 30 novembre 2022, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	14 667	15 667
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 67 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} mai 2014, le paiement final étant exigé le 30 avril 2024, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	12 867	13 667
Financement de projet à payer – Projet du programme énergétique du Nunavut, remboursable par versements mensuels de 139 \$ jusqu'en 2019, de 95 \$ jusqu'en 2022 et de 21 \$ jusqu'en juillet 2023. Le taux d'intérêt moyen est de 5,13 %.	5 095	6 409
Financement de projet à payer : Programme d'initiative novatrice ecoÉNERGIE, versements annuels sans intérêts échelonnés du 1er avril 2016 au 31 mars 2021 basés sur les profits annuels nets découlant du projet entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2021.	1 352	1 352
	180 186	154 798

La limite de crédit bancaire de la SÉQ est de 20 000 \$ (2017 - 20 000 \$). Les facilités de prêt promis et de prêt-relais à terme non rotatif ci-dessus s'accompagnent chacune d'une option d'utilisation des acceptations bancaires avec des commissions d'acceptation de 50 points de base par année, pour des durées d'au moins 7 jours et d'au plus de 365 jours, et sont émises et réémises pour un montant minimal global de 1 000 \$ canadiens et en multiples de cette somme.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

13 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT (suite)

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit :

	Principal	Interest	Total
2019	16 523	5 969	22 492
2020	16 944	4 958	21 902
2021	17 738	4 242	21 980
2022	29 937	3 573	33 510
2023	17 499	2 304	19 803
2024 et par la suite	81 545	6 809	88 354
	180 186	27 855	208 041

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme s'élevaient à 4 574 \$ pour l'exercice (5 076 \$ en 2017). Durant l'exercice, des intérêts de 8 160 \$ (7 576 \$ en 2017) ont été capitalisés dans le cadre des ajouts aux immobilisations corporelles. Les intérêts payés sur la dette à long terme durant l'exercice s'établissaient à 5 343 \$ (5 330 \$ en 2017).

Pouvoir d'emprunt

Au 31 mars 2018 en vertu du paragraphe 27(4) de la *Loi sur le Nunavut*, le gouverneur général en conseil du Canada a approuvé que le gouvernement du Nunavut emprunte jusqu'à 650 millions de dollars (à savoir, la limite d'emprunt autorisée).

	2018	2017
Dettes à long terme de la Société d'énergie Qulliq	163 263	134 959
Dettes à long terme de la Société d'habitation du Nunavut	9 167	10 320
Trésor, emprunt hypothécaire et Projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	6 404	8 167
Société d'énergie Qulliq, contribution remboursable	1 352	1 352
	180 186	154 798
Fonds de revenus consolidé, aéroport international d'Iqaluit (note 14)	156 692	134 292
Obligations au titre de contrats de location-acquisition (note 15)	92 916	33 715
	429 794	322 805
Passif au titre des découverts bancaires de la Société d'énergie Qulliq	11 201	8 393
Dettes totales	440 995	331 198
Limite d'emprunt autorisée	650 000	650 000
Capacité d'emprunt disponible	209 005	318 802

Le gouvernement du Nunavut se porte garant pour la dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq et de la Société d'habitation du Nunavut ainsi que de leurs découverts bancaires respectifs. Dans le cadre de leur financement, les filiales de la Société de développement du Nunavut ont obtenu diverses facilités de crédit à échéances et taux d'intérêt différents. La Société de développement du Nunavut s'est portée garante pour ces facilités de crédit.

En vertu de l'Entente sur le logement social (ELS) de 1999, le gouvernement du Canada versait initialement des fonds à la Société d'habitation du Nunavut (SHN) en vue de construire des biens destinés au logement social prenant la forme d'hypothèques à long terme payables à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 79 de l'ELS) et de prêts à rembourser à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 82 de l'ELS). Conformément à l'ELS, les fonds alloués à la SHN servaient à réduire intégralement la dette de l'article 79, à réduire de cinq neuvième la dette de l'article 82, et à financer les intérêts afférents que la SHN versait chaque année à la SCHL. Ce financement perçu de la SCHL ainsi que les paiements afférents que la SHN devait rembourser chaque année sur la dette à long terme à la SCHL sont compensés, n'entraînant aucun échange de trésorerie entre la SHN et la SCHL. Le financement perçu de la SCHL est comptabilisé à titre de réduction de la dette correspondante à long terme à rembourser. Étant donné que les fonds accordés par la SCHL et les remboursements correspondants de la dette à long terme sont des transactions sans effet sur la trésorerie, ils n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

14 AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	2018	2017
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	156 692	134 292

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

14 AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT (suite)

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme liée à l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 2 836 \$ pour l'exercice (0 \$ en 2017). Des intérêts de 7 412 \$ ont été capitalisés (7 349 \$ en 2017) dans le cadre des ajouts aux immobilisations corporelles.

Les paiements minimaux (capital et intérêts) exigibles par le partenaire privé au titre de la location pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital	Intérêts	Total
2019	1 554	11 276	12 830
2020	1 670	11 160	12 830
2021	1 795	11 035	12 830
2022	1 929	10 901	12 830
2023	2 074	10 756	12 830
2024 et par la suite	147 670	169 868	317 538
	156 692	224 996	381 688

15 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars.

	2018	2017
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	105 616	39 357
Moins : intérêts théoriques	(12 639)	(5 545)
Moins : frais accessoires	(61)	(97)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	92 916	33 715

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location, y compris le principal, les intérêts et les frais accessoires, dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Principal	Intérêt	Frais accessoires	Total
2019	16 092	2 803	12	18 907
2020	12 316	2 070	12	14 398
2021	6 821	1 655	12	8 488
2022	7 034	1 439	12	8 485
2023	7 143	1 212	12	8 367
2024 et par la suite	43 510	3 460	1	46 971
	92 916	12 639	61	105 616

Les contrats de location-acquisition originaux du gouvernement du Nunavut, d'une durée de 20 ans, viennent à échéance entre 2019 et 2020. Le 1^{er} juillet 2017, le gouvernement du Nunavut a entériné, avec le bailleur, des modifications et des prolongations des baux en vue d'en prolonger la durée initiale de 10 ans. La valeur actuelle des paiements minimaux exigibles dans le cadre des nouveaux baux s'établit à 73 022 \$.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif, les intérêts débiteurs et tous frais accessoires connexes. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial et les frais accessoires représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 3 192 \$ (2017 - 2 630 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 3,4 % (2017 - 7,8 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition viennent à échéance entre 2019 et 2030.

16 CHARGES PAR CATÉGORIE

	2018	2017
Rémunération et avantages sociaux des employés	669 057	649 904
Subventions et contributions	196 339	200 619
Biens et services	1 146 757	1 080 640
Amortissement d'immobilisations corporelles	152 687	109 163
Perte sur l'aliénation/la moins-value d'immobilisations corporelles	8 870	9 087
Intérêts débiteurs	11 664	8 777
Augmentation des provisions pour moins-value	14 317	8 575
	2 199 691	2 066 765

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

17 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2018 :

	Total
Engagements en vertu de contrats de location-exploitation	158 392
Engagements de capitaux	167 418
Entente de maintien de l'ordre	561 918
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	676 662
Autres engagements	561 130
	2 125 520

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2019	469 008
2020	249 814
2021	132 114
2022	114 981
2023	98 907
2024 et par la suite	1 060 696
	2 125 520

18 DROITS CONTRACTUELS

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	566 762
Nouveau Fonds Chantiers Canada	302 372
Société canadienne d'hypothèques et de logement	221 314
Ententes avec Santé Canada	209 613
Autres / ententes avec des tiers	121 826
	1 421 887

Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :

2019	244 323
2020	237 637
2021	184 133
2022	160 922
2023	117 114
2024 et par la suite	477 758
	1 421 887

19 ÉVENTUALITÉS

(a) Ajustements postérieurs à la division

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2018, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

19 ÉVENTUALITÉS (suite)

(b) Litiges

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 2 095 \$ le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, discrimination, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 16 705 \$ le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

(c) Autres

Dans le cadre de l'entente sur les logements sociaux conclue avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Nunavut est responsable de l'administration des divers prêts à des tiers qui sont consentis ou assurés par la SCHL. Selon l'entente, la Société protège la SCHL de toute perte liée à ces prêts. La valeur comptable de ces prêts se chiffrait approximativement à 808 \$ au 31 mars 2018 (2017 - 1 041 \$).

20 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs déclarés par le gouvernement.

	2018	2017
Curateur public	5 738	4 805
Fiducie du tribunal territorial	503	488
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	824	624
	7 065	5 917

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

21 BUDGET CONSOLIDÉ

Le tableau ci-dessous effectue le rapprochement entre le budget présenté par le gouvernement à l'Assemblée législative et les totaux du budget consolidé de 2017-2018 qui figure dans l'État consolidé des résultats d'exploitation et de l'actif net.

	Budget principal des dépenses (1)	Budgets des sociétés territoriales (2)	Ajustements de consolidation prévus au budget (3)	Budget consolidé
Revenus				
Provenant du gouvernement du Canada	1 769 600	43 200		1 812 800
Provenant du gouvernement du Nunavut	-	296 500	(296 500)	-
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	368 700	171 300	(127 200)	412 800
Total des revenus	2 138 300	511 000	(423 700)	2 225 600
Charges				
Santé	430 700	-	(600)	430 100
Services communautaires et gouvernementaux	518 600	-	(54 900)	463 700
Éducation	299 900	64 600	(52 800)	311 700
Habitation	239 800	285 000	(241 400)	283 400
Finances	132 300	134 200	(66 700)	199 800
Services à la famille	149 100	-	(1 100)	148 000
Justice	125 200	-	-	125 200
Développement économique et transports	99 300	8 700	(4 300)	103 700
Environnement	31 800	-	-	31 800
Culture et patrimoine	28 800	-	(1 500)	27 300
Exécutif et affaires intergouvernementales	40 200	-	(100)	40 100
Assemblée législative	27 700	-	-	27 700
Total des charges	2 123 400	492 500	(423 400)	2 192 500
Excédent pour l'exercice	14 900	18 500	(300)	33 100

(1) L'excédent de 14 900 \$ prévu dans l'état consolidé des résultats et des actifs nets est inférieur de 7 800 \$ à l'excédent de 22 700 \$ indiqué à la page x du budget principal des dépenses 2017-2018, conséquence de l'amortissement du montant total prévu dans les Sommaires du portefeuille ministériel, soit 72 600 \$, ce qui dépasse le montant indiqué dans le résumé de l'amortissement (64 800 \$) à la page x du budget principal des dépenses 2017-2018. En outre, le montant net des recettes générées par le gouvernement du Nunavut inscrit au budget principal des dépenses a été majoré de 157 222 \$ en raison du reclassement du coût des biens vendus relatifs aux fonds renouvelables dans les charges. Les dépenses prévues des ministères des Finances et des Services communautaires et gouvernementaux ont également été augmentées de 2 531 \$ et de 154 691 \$, respectivement, pour rendre compte du coût des biens vendus lié aux fonds renouvelables.

(2) Les budgets des sociétés territoriales ont été alloués aux lignes de dépenses du gouvernement en fonction de leur lien hiérarchique ministériel.

(3) Les ajustements de consolidation budgétés se fondent sur le montant budgété des sociétés territoriales ou des ministères ou, le cas échéant, sur les estimations fondées sur des données historiques.

22 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE A

Annexe consolidée des revenus par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018	2017
	Réel	Réel
Provenant du gouvernement du Canada		
Formule de financement des territoires	1 529 949	1 488 585
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	147 601	124 705
Autres paiements de transfert	216 226	108 141
	1 893 776	1 721 431
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut		
Impôt sur le revenu des particuliers	23 480	33 347
Impôt sur le revenu des sociétés	18 430	13 126
Taxe sur les salaires	29 418	25 781
Taxe sur le tabac	21 435	17 832
Taxe sur le carburant	13 957	9 276
Impôt foncier	6 591	6 257
Taxe d'assurance	1 891	1 927
Ventes		
Fonds renouvelable des produits pétroliers - avant le coût des produits vendus d'un montant de 96 285 \$ (2017 - 89 144 \$)	129 824	137 486
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées - avant le coût des produits vendus d'un montant de 4 261 \$ (2017 - 2 189 \$)	9 875	5 778
Société de développement du Nunavut - avant le coût des produits vendus d'un montant de 3 070 \$ (2017 - 3 037 \$)	3 382	3 025
Société d'énergie Qulliq - ventes d'énergie	65 019	66 005
Récupérations au titre des habitations des employés	19 401	19 308
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	1 761	1 915
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	10 646	14 822
Produit de l'assurance	47 629	13 000
Autres revenus	63 975	60 493
	466 714	429 378
Total des revenus	2 360 490	2 150 809

Est compris à la rubrique Provenant du gouvernement du Canada – Autres paiements de transfert un montant de 74 160 \$ financé par PPP Canada Inc. (note 14).

Les montants indiqués à la rubrique Produit de l'assurance comprennent les coûts liés au nettoyage, au contenu et à la construction d'éléments d'actif importants détruits par le feu : écoles primaire et secondaire Kugaardjuq de Kugaaruk – 39 635 \$ (nul en 2017) et centrale électrique de la Société d'énergie Qulliq de Pangnirtung – 6 096 \$ (13 000 \$ en 2017).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE B

Annexe consolidée des immobilisations corporelles
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Installations d'entreposage	Parcs de stockage	Équipement	Entrepôt / équipement (SEQ)	Centrales électriques	Systèmes de transmission distribution	Infrastructure	Terres	2018	2017
Coût des immobilisations corporelles												
Solde d'ouverture	2 179 405	121 979	38 965	192 591	120 645	48 880	245 646	70 612	186 311	327	3 205 361	2 996 242
Ajouts	70 992	73 022	2 029	3 168	6 411	-	-	-	-	-	155 622	41 361
Virements de travaux en cours	289 356	-	147	5 797	37	3 861	41 184	2 790	1 009	-	344 181	188 763
Reclassification	(179 824)	-	-	-	-	-	-	-	179 824	-	-	-
Aliénations	(2 262)	(924)	-	-	(312)	(135)	(3 196)	(294)	-	-	(7 123)	(5 214)
Moins-values	(5 780)	-	(286)	(494)	-	-	-	-	(19 657)	-	(26 217)	(15 791)
Solde de clôture	2 351 887	194 077	40 855	201 062	126 781	52 606	283 634	73 108	347 487	327	3 671 824	3 205 361
Amortissement accumulé												
Solde d'ouverture	(833 499)	(68 966)	(21 231)	(79 080)	(101 193)	(20 426)	(100 652)	(22 047)	(76 856)	-	(1 323 950)	(1 226 705)
Amortissement	(75 296)	(38 685)	(1 249)	(6 801)	(6 541)	(1 790)	(9 287)	(1 409)	(11 629)	-	(152 687)	(109 163)
Aliénations	2 262	924	-	-	312	126	3 196	274	-	-	7 094	4 369
Moins-values	3 045	-	171	296	-	-	-	-	13 864	-	17 376	7 549
Solde de clôture	(903 488)	(106 727)	(22 309)	(85 585)	(107 422)	(22 090)	(106 743)	(23 182)	(74 621)	-	(1 452 167)	(1 323 950)
Travaux en cours												
Solde d'ouverture	288 429	-	711	11 799	644	966	25 981	2 300	18 488	-	349 318	370 550
Ajouts	115 954	-	3 865	353	7 069	4 410	37 338	4 259	11 481	-	184 729	167 531
Virements au coût des immobilisations corporelles	(289 356)	-	(147)	(5 797)	(37)	(3 861)	(41 184)	(2 790)	(1 009)	-	(344 181)	(188 763)
Moins-values	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	115 027	-	4 429	6 355	7 676	1 515	22 135	3 769	28 960	-	189 866	349 318
Valeur comptable nette	1 563 426	87 350	22 975	121 832	27 035	32 031	199 026	53 695	301 826	327	2 409 523	2 230 729
Durée de vie utile estimative	20-35 ans	20-30 ans	20-30 ans	30 ans	5-30 ans	1-45 ans	20-40 ans	15-45 ans	30 ans			

Durant l'exercice, des intérêts de 8 160 \$ ont été capitalisés (2017 - 7 576 \$) dans le cadre des ajouts.

En 2018, le gouvernement a réduit la valeur de certains éléments d'actifs. Les réductions visent des biens d'une valeur comptable nette de 4 777 \$, conséquence des travaux importants liés au projet d'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit; par exemple, la démolition et le remplacement des voies de circulation et du balisage lumineux existants.

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie ne tiennent pas compte d'un montant de 107 065 \$ (47 880 \$ en 2017) lié à l'acquisition et à la construction de biens qui n'ont pas été payés au 31 mars 2018 et d'un montant de 1 021 \$ (245 \$ en 2017) pour les transactions non pécuniaires engagées au cours de l'exercice.

Les ajouts d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 3 709 \$ (3 294 \$ en 2017) au titre des coûts indirects de la Société d'énergie Qulliq.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE C

Annexe consolidée des informations sectorielles

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Trésor	Fonds renouvelables	Sociétés territoriales	Total de tous les secteurs	Redressements de consolidation (1)	2018	2017
Revenus							
Provenant du gouvernement du Canada							
Formule de financement des territoires	1 529 949	-	-	1 529 949	-	1 529 949	1 488 585
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	146 770	-	831	147 601	-	147 601	124 705
Autres paiements de transfert	168 457	-	47 769	216 226	-	216 226	108 141
	1 845 176	-	48 600	1 893 776	-	1 893 776	1 721 431
Générés par le gouvernement du Nunavut							
Impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers	41 910	-	-	41 910	-	41 910	46 473
Autres impôts	73 292	-	-	73 292	-	73 292	61 073
Ventes	-	206 901	122 521	329 422	(121 322)	208 100	212 294
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	1 761	-	-	1 761	-	1 761	1 915
Général	87 658	-	359 935	447 593	(316 588)	131 005	92 801
	204 621	206 901	482 456	893 978	(437 910)	456 068	414 556
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	10 646	-	-	10 646	-	10 646	14 822
Total des revenus	2 060 443	206 901	531 056	2 798 400	(437 910)	2 360 490	2 150 809
Charges							
Rémunération et avantages sociaux des employés	559 456	7 204	96 484	663 144	5 913	669 057	649 904
Subventions et contributions	465 027	-	-	465 027	(268 688)	196 339	200 619
Biens et services	787 514	195 934	334 197	1 317 645	(170 888)	1 146 757	1 080 640
Amortissement des immobilisations corporelles	105 477	-	47 605	153 082	(395)	152 687	109 163
Intérêts débiteurs	6 321	27	5 673	12 021	(357)	11 664	8 777
Moins-values sur les immobilisations corporelles	7 055	-	1 815	8 870	-	8 870	9 087
Augmentation des provisions pour moins-value	2 188	8 560	2 870	13 618	699	14 317	8 575
Total des charges	1 933 038	211 725	488 644	2 633 407	(433 716)	2 199 691	2 066 765
Excédent pour l'exercice	127 405	(4 824)	42 412	164 993	(4 194)	160 799	84 044

(1) - Comprend les redressements visant à éliminer les soldes inter-entités pour se conformer aux principes comptables généralement reconnus. Par exemple, les contributions par ministère versées aux fonds renouvelables, aux sociétés territoriales et autres organismes (c'est-à-dire entités consolidées) figurent dans les charges au titre des subventions et contributions sous la colonne Trésor, tandis que les montants reçus par le groupe pertinent d'entités consolidées figurent à titre de revenus dans leur colonne respective. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation et donc il en résulte des montants importants figurant sous la colonne redressements de consolidation.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

PARTIE II
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
(non vérifiés)

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Note	2018	2017
Actifs financiers			
Espèces et quasi-espèces	3	662 768	600 907
Montant dû par le gouvernement du Canada	4	86 351	49 899
Débiteurs	5	120 868	114 239
Stocks pour revente	6(a)	79 830	112 071
Prêts	7	27 095	26 836
Investissements désignés	8	17 531	15 288
Total des actifs financiers		994 443	919 240
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	9	300 051	295 220
Revenus reportés	10	71 336	76 607
Passifs au titre des sites contaminés	11	8 390	8 274
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages des employés	12	67 058	68 614
Emprunt hypothécaire	13	1 309	1 758
Aéroport international d'Iqaluit	14	156 692	134 292
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	15	90 340	30 691
Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	16	5 095	6 409
Total des passifs		700 271	621 865
Actifs financiers nets		294 172	297 375
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe C)		1 441 353	1 315 857
Stocks pour utilisation	6(b)	3 115	3 200
Charges payées d'avance		4 216	3 843
Total des actifs non financiers		1 448 684	1 322 900
Actifs nets		1 742 856	1 620 275
Obligations contractuelles (note 18)			
Droits contractuels (note 19)			
Éventualités (note 20)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

État non consolidé des résultats et des actifs nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 Budget <small>(Note 23)</small>	2018 Réel	2017 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 769 626	1 845 176	1 692 321
Recettes fiscales générées par le gouvernement du Nunavut	112 500	115 202	107 546
Autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut	85 958	128 572	98 187
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	13 000	10 646	14 822
Total des revenus	1 981 084	2 099 596	1 912 876
Charges (annexe B)			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 706 499	1 764 519	1 664 998
<i>Plus</i> : Amortissement d'immobilisations corporelles	72 593	105 477	61 427
<i>Plus</i> : Moins-value de la valeur d'actifs corporels	-	7 055	7 288
Total de fonctionnement et d'entretien	1 779 092	1 877 051	1 733 713
Dépenses d'investissement	339 451	337 992	254 127
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	152 363	238 028	131 868
Total des dépenses d'investissement	187 088	99 964	122 259
Total des charges	1 966 180	1 977 015	1 855 972
Excédent pour l'exercice	14 904	122 581	56 904
Actifs nets, début de l'exercice	1 620 275	1 620 275	1 563 371
Actifs nets, fin de l'exercice	1 635 179	1 742 856	1 620 275

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
Excédent pour l'exercice	14 904	122 581	56 904
Immobilisations corporelles (annexe C)			
Ajouts	(152 363)	(238 028)	(131 868)
Moins-values	-	7 055	7 288
Amortissement	72 593	105 477	61 427
	<u>(79 770)</u>	<u>(125 496)</u>	<u>(63 153)</u>
Ajouts de stocks pour utilisation	(196)	(4 892)	(5 520)
Utilisation de stocks pour utilisation	-	4 977	5 400
Utilisation (augmentation) nette des charges payées d'avance	<u>(327)</u>	<u>(373)</u>	<u>229</u>
	<u>(523)</u>	<u>(288)</u>	<u>109</u>
Diminution des actifs financiers nets	(65 389)	(3 203)	(6 140)
Actifs financiers nets, début de l'exercice	297 375	297 375	303 515
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	<u>231 986</u>	<u>294 172</u>	<u>297 375</u>

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

État non consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation :		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	1 804 786	1 710 778
Imposition	106 606	106 720
Produit de l'assurance	8 227	-
Autres produits générés	275 245	228 885
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	1 797	991
Espèces versées pour :		
Paievements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition, et les hypothèques financement de projets	(6 309)	(2 999)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(571 632)	(530 005)
Bénéficiaires	(507 565)	(502 441)
Fournisseurs	(897 812)	(860 379)
	213 343	151 550
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation		
Achats d'immobilisation corporelles	(133 462)	(72 050)
	(133 462)	(72 050)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(751)	(353)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	482	254
Investissements dans des secteurs désignés	(2 243)	(1 846)
	(2 512)	(1 945)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement		
Paievements progressifs sur le projet d'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	-	(23 100)
Paievements du principal pour l'aéroport international d'Iqaluit	(371)	-
Paievements du principal sur contrats de location-acquisition	(13 373)	(8 259)
Paievement du principal Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	(1 315)	(1 144)
Paievements du principal sur emprunt hypothécaire	(449)	(419)
	(15 508)	(32 922)
Augmentation des espèces et des quasi-espèces	61 861	44 633
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	600 907	556 274
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice (note 3)	662 768	600 907

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2018***(en milliers de dollars)*

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**(a) Gouvernement du Nunavut**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut (Canada)*. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

(b) Budget principal des dépenses

Le budget principal des dépenses 2017-2018 a été présenté à l'Assemblée législative en février 2017 et représente le plan financier du gouvernement pour l'exercice (c'est-à-dire le budget initial). De l'information sommaire et des totaux pour ce budget sont fournis aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2017-2018. Les montants inscrits sous Vote 5 Revenus et Vote 4 Dépenses représentent la partie des coûts admissibles qui sera financée dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada ou d'autres parties, et bien qu'ils ne fassent pas partie des crédits approuvés au titre de la loi de crédits annuelle (fonctionnement et entretien) de l'Assemblée législative en mars 2017, ils sont, comme les fonds renouvelables, compris dans les totaux du budget initial divulgués dans les présents états financiers.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) États financiers**

Les présents états financiers non consolidés sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public, émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sauf qu'ils ne sont pas consolidés et que certains revenus sont comptabilisés nets de charges (c'est-à-dire que les revenus provenant de la division des produits pétroliers et de la vente de boissons alcoolisées sont comptabilisés nets du coût d'acquisition des produits vendus).

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement prépare également des états financiers consolidés qui rendent pleinement compte de la nature et de la portée des affaires financières et des ressources relevant de la responsabilité du gouvernement. L'entité comptable consolidée est définie dans les présents états.

(b) Entité comptable

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation du Trésor, y compris des ministères et des organismes publics établis au budget principal des dépenses, de même que les fonds renouvelables suivants :

- Fonds renouvelable des boissons alcoolisées
- Fonds renouvelable des produits pétroliers
- Fonds renouvelable des stocks de l'état
- Fonds renouvelable des prêts étudiants

Les fonds renouvelables établis par le gouvernement fournissent le fonds de roulement nécessaire pour assurer la prestation des biens et des services au grand public et aux ministères du gouvernement.

Les organismes publics suivants sont compris aux présents états financiers uniquement dans la mesure des contributions que le gouvernement leur a versées au cours de l'exercice :

- Sociétés territoriales
 - Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
 - Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)
 - Société de développement du Nunavut (SDN)
 - Société d'habitation du Nunavut (SHN)
 - Société d'énergie Qulliq (SEQ)
- Autres organismes publics
 - Autorités scolaires de district
 - Tribunal des droits de la personne
 - Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit
 - Commission des normes du travail
 - Commission des services juridiques
 - Commission des boissons alcoolisées
 - Commission des licences d'alcool du Nunavut
 - Bureau du curateur public
 - Conseil qullit de la condition féminine du Nunavut

Loterie du Nunavut, qui agit à titre de partenaire commercial du gouvernement, est comptabilisée dans les présents états financiers non consolidés en fonction des contributions perçues durant l'exercice depuis les résultats nets de la vente et des activités de la loterie au Nunavut.

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT), qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs et des régimes d'avantages sociaux des employés au Nunavut, n'est pas prise en compte dans les présents états financiers. Étant donné que le gouvernement n'a pas de contrôle ou d'accès aux actifs de la CSTIT et n'a pas de responsabilité envers ses obligations, elle est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(c) Estimations et incertitude d'évaluation**

Pour préparer les états financier conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des recettes et des charges déclarés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèse au cours d'exercices futures pourraient avoir des incidences importantes sur les états financier. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financier, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes de la direction portent notamment sur :

(i) l'impôt sur le revenu perçus par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement;

(ii) la provision pour créances douteuses, les provisions pour moins-value sur les prêts, la provision pour pertes relatives aux garanties de prêt, l'amortissement des immobilisations corporelles, le passif au titre des sites contaminés, les éventualités et les autres obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés.

(d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les quasi-espèces sont comptabilisées au coût. Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac et les produits alcoolisés. Les stocks de combustible en vrac sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les stocks des produits alcoolisés sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti. Les stocks pour utilisation comprennent les fournitures médicales évaluées au moindre de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts

Les prêts sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire. Dans le cas des actifs loués, les taux d'amortissement se fondent sur le moindre de la durée du bail ou de la durée de vie utile des actifs loués, selon les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne peut plus contribuer à la capacité du gouvernement en matière de prestation de biens et de services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est moindre que sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter le déclin de la valeur de l'actif.

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(h) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés**Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser pour couvrir le coût du service courant. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période auquel les employés rendent service et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, les soldes nets en gains ou en pertes actuarielles doivent être immédiatement comptabilisés.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de logement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers.

(i) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif et est comptabilisée comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt* sur le revenu. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt* sur le revenu, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupération de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers non consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (paragraphe 36 (9)), ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(j) Charges

Les charges sont comptabilisées suivant la méthode de comptabilité d'exercice à la date où les biens ou les services sont reçus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées comme des charges pourvu que le versement soit autorisé et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert aux particuliers, aux municipalités et autres organismes visés par des ententes de financement gouvernementales. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, de soutien du revenu ou de supplément de revenu. Le montant des prestations est calculé selon l'âge, la situation familiale, le revenu et les conditions d'emploi. D'autres types de subventions et de revenus sont accordés pour effectuer des recherches, établir de nouveaux postes par un soutien à la formation et pour promouvoir des activités éducatives, sanitaires et culturelles.

(k) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des crédettes et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

(l) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité;
- les prévisions d'avantages économiques futurs seront abandonnées;
- un montant estimatif raisonnable peut être calculé.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance de sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers non consolidés.

(m) Opérations entre parties liées

Opérations interentités

Le terme « opérations interentités » désigne les opérations entre des entités sous contrôle commun. Exception faite des opérations de restructuration, on comptabilise le montant brut des opérations interentités et on les évalue à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange si elles sont conclues selon des conditions semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou si les coûts indiqués sont recourus.
- ii) S'ils sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement et s'ils auraient sinon été achetés, les biens et services reçus d'entités sous contrôle commun sans contrepartie sont comptabilisés en tant que revenus et charges à leur valeur comptable.

Opérations entre apparentés

Le terme « apparentés » désigne les principaux membres de la direction qui exercent une autorité ou assument des responsabilités à l'égard de la planification, de la direction ou du contrôle des activités du gouvernement, de même que les membres de la famille proche des principaux membres de la direction et les entités sous le contrôle ou une grande influence de principaux membres de la direction ou de membres de leur famille proche.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont effectuées dans le cours normal des activités et des conditions commerciales ordinaires.

(n) Services fournis gratuitement

Le Bureau du vérificateur général du Canada offre gratuitement des services d'audit au gouvernement du Nunavut. Ces services ne se sont pas constatés dans les présents états financiers.

(o) Changements aux normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada a publié de nouvelles normes comptables, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2017.

Le gouvernement a adopté de nouvelles normes comptables – Information relative aux apparentés (SP 2200), Actifs (SP 3210), Actifs éventuels (SP 3320), Droits contractuels (SP 3380) et Opérations interentités (SP 3420) –, ce qui a mené à l'adoption d'une norme comptable sur les opérations entre apparentés (note 2(m)) et à l'ajout d'information à la note 19 – Droits contractuels, à la note 5 – Débiteurs et à la note 9 – Crédettes et charges à payer. Ces ajouts n'ont eu aucune répercussion financière sur les états financiers consolidés.

Le gouvernement a adopté les conventions comptables ci-dessus de façon prospective.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(p) Modifications futures des normes comptables

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été mises en application lors de la préparation des présents états financiers. Le gouvernement prévoit adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et il évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur ses états financiers. Les normes suivantes pour le secteur public entreront en vigueur comme suit :

SP 3430 - Opérations de restructuration (en vigueur à compter du 1er avril 2018), ce nouveau chapitre définit en quoi consiste une opération de restructuration et établit des directives sur la façon de comptabiliser et d'évaluer des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'opérations de restructuration.

SP 2601 – Conversion des devises (en vigueur à compter du 1er avril 2021), remplace SP 2600 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les opérations et les soldes libellés en devises.

SP 3450 - Instruments financiers (en vigueur à compter du 1er avril 2021), ce nouveau chapitre établit des directives sur la façon de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de divulguer les instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

SP 1201 - Présentation des états financiers (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450 et SP 2601), remplace SP 1200 avec des normes et des principes généraux de présentation et de divulgation des états financiers gouvernementaux.

SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201), remplace SP 3040 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les placements de portefeuille.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1^{er} avril 2021), norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2018	2017
Encaisse	662 768	600 907

Au cours de l'exercice, le gouvernement a réalisé des intérêts à un taux préférentiel moins 1,65 % dans les soldes bancaires nets (2017 - taux préférentiel moins 1,65%).

4 MONTANT DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

	2018	2017
Subvention à recevoir		
Du gouvernement du Canada (annexe A)	1 529 949	1 488 585
Moins : paiements reçus	(1 529 949)	(1 488 585)
Solde de la subvention à recevoir, début de l'exercice	-	-
Solde de la subvention à recevoir, fin de l'exercice	-	-
Autres débiteurs :		
Autres débiteurs provenant du gouvernement du Canada	86 351	49 899
	86 351	49 899

Les montants dus du gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs marchandes en raison de la maturité à court terme.

5 DÉBITEURS

	2018	2017
À recevoir par fonds		
Trésor	87 378	52 760
Fonds renouvelable des produits pétroliers	62 085	79 871
Fonds renouvelable des stocks de l'état	83	46
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	8	1
	149 554	132 678
Moins : provisions pour comptes douteux	(28 686)	(18 439)
	120 868	114 239
À recevoir en relation avec les crédateurs		
Collège de l'Arctique du Nunavut	8 523	8 419
Autorités scolaires de district	2 376	2 405
Société de crédit commercial du Nunavut	223	862
Société de développement du Nunavut	7	14
Société d'habitation du Nunavut	15 893	18 264
Société d'énergie Qulliq	16 257	26 370
À recevoir des parties liées	43 279	56 334
Autres comptes débiteurs	106 275	76 344
	149 554	132 678
Moins : provision pour comptes douteux	(28 686)	(18 439)
	120 868	114 239

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

6 STOCKS	2018	2017
(a) Pour revente		
Combustible en vrac	77 373	110 498
Produits alcoolisés	2 457	1 573
	<u>79 830</u>	<u>112 071</u>

En 2018, le recouvrement des stocks de combustible en vrac s'élevait à 173 \$ (dépréciation de 169 \$ en 2017).

(b) Pour utilisation		
Fournitures médicales	3 115	3 200

7 PRÊTS	2018	2017
Avances du fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut. Le terme est indéterminé et assorti de l'option de rembourser toute portion du principal à toute date de paiement des intérêts. Les intérêts sont calculés selon les rendements d'une obligation de référence de trois ans du gouvernement du Canada variant de 0,75 % à 1,96 % (2017 - de 0,51 % à 0,92 %) à la fin du mois, intérêts annuels composés.	25 356	25 174
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % à 12,5 % (2017 - 0,0 % à 12,5 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 158 \$ (2017 - 4 984 \$).	1 739	1 662
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2017 - 64 \$).	-	-
	<u>27 095</u>	<u>26 836</u>

8 INVESTISSEMENTS DÉSIGNÉS	2018	2017
Investissements désignés du FASR	17 531	15 288

Les investissements désignés du Fonds d'allocation supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds réservés dans le cadre du Trésor utilisé pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. Au 31 mars 2018, la valeur marchande des investissements du FASR totalisait 20 120 \$ (2017 - 18 385 \$), et ils affichaient un rendement positif de 4,49 % (2017 - rendement positif de 15,17 %).

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2018	2017
Créditeurs payables aux parties liées		
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 429	2 856
Administrations scolaires de district	737	975
Société de crédit commercial du Nunavut	70	62
Société de développement du Nunavut	15	54
Société d'habitation du Nunavut	1 010	1 089
Société d'énergie Qulliq	6 124	7 922
	<u>10 385</u>	<u>12 958</u>
Autres		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	116 544	102 519
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	106 509	112 544
Congés payés et heures compensatoires	33 599	33 550
Montant dû au gouvernement du Canada	30 906	29 573
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	2 108	4 076
	<u>289 666</u>	<u>282 262</u>
	<u>300 051</u>	<u>295 220</u>

Les montants ci-dessus ne portent pas intérêt.

10 REVENUS REPORTÉS	Solde au 1 ^{er} avril 2017	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds aux revenus	Solde au 31 mars 2018
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	9 749	353	116	(3 824)	6 394
Entente sur la taxe sur l'essence	36 023	15 906	578	(11 412)	41 095
Revendications territoriales du Nunavut	16 446	-	-	(6 801)	9 645
Autres revenus reportés	14 389	15 278	-	(15 465)	14 202
	<u>76 607</u>	<u>31 537</u>	<u>694</u>	<u>(37 502)</u>	<u>71 336</u>

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2018-2019 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations reliés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

11 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

2018

2017

Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	8 390	8 274
---	-------	-------

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010)*, lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2018, 7 sites (7 en 2017), soit 3 parcs de stockage (2 en 2017), 4 décharges (4 en 2017) et aucun site d'école (1 en 2017) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été déclaré dans les présents états financiers. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 73 (2017 - 72) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2018	2017
Parcs de stockage	25	26
Centrales électriques	29	27
Sites municipaux et déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	73	72

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites et des activités associées aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 39 000 \$ (2017 - 9 700 \$ et 38 400 \$) respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 29 centrales (2017 - 14 et 27). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 55 000 \$ et 126 000 \$ (2017 - 55 000 \$ à 126 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 73 (2017 - 72) sites n'est constaté dans les présents états financiers étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme sous peu.

En outre, le gouvernement a relevé 144 (2017 - 143) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égoût et des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages aux employés se répartissaient comme suit :

	2018	2017
Régimes de retraite		
Régime de retraite des députés de l'Assemblée législative	16 367	14 042
Total des régimes de retraite	16 367	14 042
Autres avantages aux employés		
Départ et Relogement	21 247	26 630
Régime de santé postérieur à l'emploi	19 402	18 209
Congés de maladie	10 042	9 733
Total des autres avantages aux employés	50 691	54 572
Total obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	67 058	68 614

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Régime de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. La loi oblige le gouvernement du Canada à assurer le paiement des prestations du régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser. La cotisation de l'employeur est fixée par le président du Conseil du Trésor du Canada sous forme de multiple de la cotisation demandée aux employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2018 était de 1,01 fois (2017 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 fois (2017 - 1,0) pour les participants inscrits à partir du 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 32 022 \$ (2017 - 33 126 \$) et ont été traitées comme des dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 31 868 \$ (2017 - 29 958 \$).

Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le fonds de revenus consolidé du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2018 (aucun changement en 2017).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1^{er} avril 2017. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2017), taux d'actualisation – 3,6 % (3,6 % en 2017), rendement de l'actif – 4,9 % (4,9 % en 2017), augmentation de la rémunération – 3,0 % (3,0 % en 2017), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2020.

Les passifs au titre des régimes de retraite représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2018	2017
Obligations au titre des prestations constituées	11 160	16 865	28 025	26 752
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	12 649	-	12 649	11 810
(Gains) pertes actuariels non amortis	(447)	(544)	(991)	900
	12 202	(544)	11 658	12 710
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 042)	17 409	16 367	14 042

Au 31 mars 2018 la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 12 966 \$ (2017 - 12 433 \$). Le taux de rendement réel était positif à 4,71 % (2017 - rendement positif de 16,13 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est à provisionner en tout ou en partie par les investissements désignés (note 8).

Les gains (pertes) actuariels des régimes FARAL et FASR sont tous deux amortis sur une période d'une année (tous deux 1,0 an en 2017), ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2018	2017
Coût des prestations de l'exercice courant	1 219	1 886	3 105	2 896
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	14	886	900	804
	1 233	2 772	4 005	3 700
Cotisations des députés	(243)	-	(243)	(232)
Charges de retraite	990	2 772	3 762	3 468
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	414	622	1 036	973
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(583)	-	(583)	(518)
Intérêts débiteurs au titre des régimes de retraite	(169)	622	453	455
Total des charges au titre des régimes de retraite	821	3 394	4 215	3 923

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 1 223 \$ et 949 \$, respectivement (2017 - 466 \$ et 747 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 941 \$ et 1 837 \$, respectivement (2017 - 916 \$ et 1 840 \$, respectivement).

Les charges totales liées aux autres avantages sociaux se composent des éléments suivants :

	Départ et relogement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à l'emploi	2018	2017
Avantages acquis durant la période	1 679	1 362	1 032	4 073	3 547
Amortissement des gains (pertes) actuariels nets comptabilisés durant l'exercice	(6 749)	106	-	(6 643)	4 123
Charges au titre des autres avantages sociaux	(5 070)	1 468	1 032	(2 570)	7 670
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	652	273	723	1 648	1 547
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	(4 418)	1 741	1 755	(922)	9 217

13 EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

	2018	2017	
Emprunt hypothécaire remboursable par versements annuels jusqu'en 2020, au taux d'intérêt composé semestriel de 6,9 %.	1 309	1 758	
Paiements hypothécaires futurs :	Principal	Intérêt	Total
2019	480	74	554
2020	829	42	871
	1 309	116	1 425

Les intérêts débiteurs sur l'emprunt hypothécaire remboursable étaient de 103 \$ pour l'exercice (2017 - 133 \$). Les intérêts payés sur l'hypothèque remboursable au cours de l'exercice ont été de 106 \$ (2017 - 135 \$).

14 AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	2018	2017
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	156 692	134 292

Les intérêts sur la dette à long terme découlant du projet de l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 2 836 \$ pour l'exercice (0 \$ en 2017). Des intérêts (7 412 \$) ont été capitalisés (7 349 \$ en 2017) dans le cadre des ajouts aux immobilisations corporelles.

Les paiements exigibles (capital et intérêts) pour les cinq prochains exercices et pour la suite sont les suivants :

	Principal	Intérêt	Total
2019	1 554	11 276	12 830
2020	1 670	11 160	12 830
2021	1 795	11 035	12 830
2022	1 929	10 901	12 830
2023	2 074	10 756	12 830
2024 et par la suite	147 670	169 868	317 538
	156 692	224 996	381 688

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

15 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars. Les contrats de location-acquisition originaux, d'une durée de 20 ans, viennent à échéance entre 2019 et 2020. Le 1^{er} juillet 2017, le gouvernement du Nunavut a entériné, avec le bailleur, des modifications et des prolongations des baux en vue d'en prolonger la durée initiale de 10 ans. La valeur actuelle des paiements minimaux exigibles dans le cadre des nouveaux baux s'établit à 73 022 \$.

	2018	2017
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	102 530	35 649
Intérêts théoriques	(12 190)	(4 958)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	90 340	30 691

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit:

	Principal	Intérêt	Total
2019	15 631	2 659	18 290
2020	11 856	1 954	13 810
2021	6 365	1 569	7 934
2022	6 553	1 381	7 934
2023	6 749	1 185	7 934
2024 et par la suite	43 186	3 442	46 628
	90 340	12 190	102 530

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et des intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 3 016 \$ (2017 - 2 433 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 3,3 % (2017 - 7,0 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition prennent fin entre 2020 et 2030.

16 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT

	2018	2017
Financement du projet payable	5 095	6 409

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dus mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13%.

Les versements futurs sont de :	Principal	Intérêt	Total
2019	1 400	266	1 666
2020	1 059	183	1 242
2021	1 018	123	1 141
2022	1 079	62	1 141
2023	402	13	415
2024 et par la suite	137	1	138
	5 095	648	5 743

Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 351 \$ (2017 - 432 \$) pour l'exercice.

17 FONDS DE STABILISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Le fonds de stabilisation des produits pétroliers a été créé en vertu de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le fonds sert à stabiliser le prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Le bénéfice net (perte nette) au titre du fonds renouvelable des produits pétroliers est imputé au fonds de stabilisation des produits pétroliers. L'excédent ou le solde déficitaire du fonds ne peuvent excéder 10 000 \$.

	2018	2017
Excédent (déficit), début de l'exercice	7 702	(7 691)
Bénéfice net (perte) du Fonds renouvelable des produits pétroliers pour l'exercice	1 094	15 393
Virement minimal exigé du (au) Trésor	-	-
Excédent (déficit), fin de l'exercice	8 796	7 702

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

18 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2018 :

	Total
Contrats de location-exploitation (annexe 5)	48 844
Engagements de capitaux	97 837
Engagements opérationnels	544 339
Entente de maintien de l'ordre	561 918
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	676 662
	1 929 600

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2019	372 638
2020	192 465
2021	117 137
2022	109 530
2023	95 565
2024 et par la suite	1 042 265
	1 929 600

19 DROITS CONTRACTUELS

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	566 762
Ententes avec Santé Canada	209 613
Nouveau Fonds Chantiers Canada	302 372
Autres / ententes avec des tiers	103 768
	1 182 515

Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :

2019	189 643
2020	216 080
2021	167 496
2022	145 536
2023	102 424
2024 et par la suite	361 336
	1 182 515

20 ÉVENTUALITÉS**(a) Ajustements postérieurs à la division**

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2018, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

(b) Litiges

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 2 095 \$ le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 16 705 \$ le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

20 ÉVENTUALITÉS (suite)**(c) Prêts garantis**

Dans le cadre de son financement, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. Le gouvernement a fourni une garantie pour les facilités de crédit SEQ suivantes :

	2018	2017
Facilité de crédit bancaire, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	11 201	8 393
Obligation remboursable, amortissable en 20 ans et venant à échéance en Septembre 2021, taux d'intérêt de 6,809 %	29 543	33 048
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	1 476	1 906
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	1 890	2 436
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juin 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	2 677	3 438
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Février 2022, taux d'intérêt de 4,24 %	3 725	3 919
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juillet 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	4 946	6 302
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Novembre 2022, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	14 667	15 667
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2024, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	12 867	13 667
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2024, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	91 472	54 576
Total des garanties fournies sur les soldes restants dus	174 464	143 352

La limite de crédit bancaire de la SEQ est de 20 000 \$ (2017 - 20 000 \$). Les facilités de prêt promis et de prêt-relais à terme non rotatif ci-dessus possèdent chacun d'eux une option pour utiliser des acceptations bancaires avec des commissions d'acceptation de 50 points de base par année pour des termes d'au moins 7 jours et d'au plus de 365 jours et émises et réémises en montant minimal global de 1 000 \$ canadiens et en multiples de cette somme.

Selon ses besoins de fonctionnement, la Société de développement du Nunavut (SDN) peut de temps à autre se trouver dans une situation de découvert bancaire. Le découvert est garanti par le gouvernement et l'intérêt sur le découvert est fixé selon le taux préférentiel plus 0,50 % par année. L'intérêt est chargé seulement quand le compte de résultat de la SDN est en situation de découvert et que les comptes groupés du gouvernement sont également en situation de découvert. Au 31 mars 2018, la situation de découvert bancaire de la SDN s'élevait à 0 \$ (2017 - 0 \$).

21 PARTIES LIÉES

Les opérations avec les parties liées et les soldes à la fin de l'exercice, non divulgués ailleurs dans les états financiers, sont divulgués dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé des subventions et des contributions aux parties liées suivantes ou a financé d'autres coûts pour elles :

	2018	2017
Collège de l'Arctique du Nunavut	3 331	3 342
Autorités scolaires de district	12 999	12 785
Société de développement du Nunavut	3 536	3 522
Société de crédit commercial du Nunavut	700	700
	20 566	20 349

En vertu d'ententes conclues avec des conseils et des organismes liés, le gouvernement fournit des services au coût ou exige des frais d'administration dans le cas où les coûts directs ne peuvent être établis. Les frais exigés pour les coûts indirects ne correspondent pas nécessairement au coût associé à la prestation de ces services. Les services fournis comprennent notamment les services au personnel, de la paye, les services financiers, d'approvisionnement, du logement, des immeubles et des travaux, des services publics, juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 46 956 \$ (2017 - 47 558 \$) ont été engagés et recouverts des parties liées. Le montant des subventions et des contributions versées par le gouvernement du Nunavut au Collège de l'Arctique du Nunavut et à la Société d'habitation du Nunavut sont divulgués séparément dans l'annexe des dépenses sous Crédits approuvés (annexe B.1).

22 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2018	2017
Curateur public	5 738	4 805
Fiducie pour la Cour territoriale	503	488
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	824	624
	7 065	5 917

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2018***(en milliers de dollars)*

23 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

L'excédent de 14 900 \$ prévu dans l'état consolidé des résultats et des actifs nets est inférieur de 7 800 \$ à l'excédent de 22 700 \$ indiqué à la page x du budget principal des dépenses 2017-2018, conséquence de l'amortissement du montant total prévu dans les Sommaires du portefeuille ministériel, soit 72 600 \$, ce qui dépasse le montant indiqué dans le résumé de l'amortissement (64 800 \$) à la page x du budget principal des dépenses 2017-2018.

Le total des revenus prévus de 2018, qui est de 1 981 084 \$, comprend le montant de 1 837 058 \$ inscrit sous 'Revenus' et le montant de 89 092 \$ inscrit sous 'Vote 5 Revenus' à la page A-IV-4 du budget principal des dépenses 2017-2018, plus 54 934 \$ de financement dans le cadre d'ententes avec des tiers pour des projets d'immobilisations précis comptabilisés à l'annexe IV du budget d'immobilisations 2017-2018. Les dépenses prévues devant être financées par ces revenus supplémentaires ont été ajoutées aux totaux prévus touchés dans les présents états financiers.

Le montant des charges prévues au titre des ententes de financement avec des tiers (144 026 \$), indiqué à la page x du budget principal des dépenses 2017-2018, tient compte du montant de 27 146 \$ destinés aux projets d'immobilisations dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence et du Financement de base pour les infrastructures qui n'a pas été comptabilisé à l'annexe IV du budget d'immobilisations 2017-2018.

24 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe A

Annexe non consolidée des revenus par source (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
Provenant du gouvernement du Canada			
Formule de financement des territoires	1 529 900	1 529 949	1 488 585
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	144 026	146 770	123 879
Autres paiements de transfert	95 700	168 457	79 857
	1 769 626	1 845 176	1 692 321
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	32 100	23 480	33 347
Impôt sur le revenu des sociétés	15 200	18 430	13 126
Taxe sur les salaires	27 100	29 418	25 781
Taxe sur le tabac	17 500	21 435	17 832
Taxe sur le carburant	12 000	13 957	9 276
Impôt foncier	6 300	6 591	6 257
Taxe d'assurance	2 300	1 891	1 927
	112 500	115 202	107 546
Autres revenus			
Revenus de la Division des produits pétroliers - nets du coût des produits vendus d'un montant de 154 907 \$ (2017 - 144 467 \$)	37 332	33 539	49 195
Revenus des boissons alcoolisées - nets du coût des produits vendus d'un montant de 4 261 \$ (2017 - 2 189 \$)	4 626	5 614	3 589
Récupérations au titre des habitations des employés	19 000	19 401	19 308
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	-	1 761	1 915
Produit de l'assurance	-	39 635	-
Autres	25 000	28 622	24 180
	85 958	128 572	98 187
Récupérations des charges sur exercices antérieurs (annexe 1)	13 000	10 646	14 822
Total des revenus (note 23)	1 981 084	2 099 596	1 912 876

Est compris à la rubrique Provenant du gouvernement du Canada – Autres paiements de transfert un montant de 74 160 \$ financé par PPP Canada Inc. (note 14).

Le 28 février 2017, les écoles primaire et secondaire Kugaardjuq de Kugaaruk ont été radiées à la suite d'un incendie majeur. Les coûts liés au nettoyage, au contenu et à la construction de la nouvelle école ont été établis par l'assureur et les prestations sont comptabilisées ci-dessus.

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

en milliers de dollars

TOTAUX	Budget initial	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget initial
FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS (annexe B.1)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 558 475	1 606 609	(48 134)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	72 593	105 477	(32 884)
Plus : moins-value de la valeur d'immobilisations corporelles	-	7 055	(7 055)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 631 068	1 719 141	(88 073)
Dépenses d'investissement en immobilisation	200 644	301 370	(100 726)
Moins : Virements aux immobilisations corporelles	152 363	220 886	(68 523)
Total des dépenses d'investissement	48 281	80 484	(32 203)
Total des dépenses d'accréditations	1 679 349	1 799 625	(120 276)
FINANCÉS AU TITRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS (annexe B.2)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	89 092	112 394	(23 302)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	89 092	112 394	(23 302)
Dépenses d'investissement en immobilisation	54 934	36 622	18 312
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	17 142	(17 142)
Total des dépenses d'investissement	54 934	19 480	35 454
Total des dépenses au titre d'ententes avec des tiers	144 026	131 874	12 152
FINANCÉS AU TITRE DES FONDS RENEUVELABLES (annexe B.3)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	33 932	45 516	(11 584)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	33 932	45 516	(11 584)
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	33 932	45 516	(11 584)
TOTAUX DES ÉTATS NON CONSOLIDÉS			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et moins-value de la valeur d'actifs corporels	1 681 499	1 764 519	
Plus : Exigences supplémentaires estimatives centralisées selon la page x du budget principal des dépenses 2017-2018	40 000	-	
Moins : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	15 000	-	
Total charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 706 499	1 764 519	(58 020)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	72 593	105 477	(32 884)
Plus : réduction de la valeur d'actifs corporels	-	7 055	(7 055)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 779 092	1 877 051	(97 959)
Dépenses d'investissement en immobilisation	255 578	337 992	
Plus : reports de capital estimatifs centralisés de l'exercice précédent compris dans Capital à la page x du budget principal des dépenses	68 873	-	
Plus : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	15 000	-	
Total des dépenses d'investissement en immobilisation	339 451	337 992	1 459
Moins : virements aux immobilisations corporelles	152 363	238 028	(85 665)
Total des dépenses d'investissement	187 088	99 964	87 124
Total des dépenses	1 966 180	1 977 015	(10 835)

Le total des dépenses ci-dessus comprend notamment des intérêts débiteurs de 6 348 \$ (2017 - 3 142 \$) et une augmentation nette de 10 748 \$ des provisions pour moins-value (2017 - 4 027 \$).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	12 950	-	(25)	12 925	12 526	399
Subventions et contributions	-	-	25	25	25	-
Autres	13 918	-	-	13 918	13 848	70
	26 868	-	-	26 868	26 399	469
Dépenses d'investissement en immobilisation	765	449	-	1 214	1 231	(17)
Total des dépenses au titre des crédits	27 633	449	-	28 082	27 630	452
EXÉCUTIF ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	17 740	-	-	17 740	17 129	611
Subventions et contributions	340	-	308	648	638	10
Autres	9 806	-	(308)	9 498	7 878	1 620
	27 886	-	-	27 886	25 645	2 241
Dépenses d'investissement en immobilisation	100	-	-	100	82	18
Total des dépenses au titre des crédits	27 986	-	-	27 986	25 727	2 259
FINANCES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	42 972	-	-	42 972	35 946	7 026
Subventions et contributions	12 993	-	-	12 993	12 276	717
Autres	38 866	-	-	38 866	43 395	(4 529)
	94 831	-	-	94 831	91 617	3 214
Dépenses d'investissement en immobilisation	10 250	11 399	-	21 649	9 709	11 940
Total des dépenses au titre des crédits	105 081	11 399	-	116 480	101 326	15 154
SERVICES À LA FAMILLE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	29 705	-	(6 050)	23 655	29 837	(6 182)
Subventions et contributions	62 958	-	433	63 391	57 699	5 692
Autres	45 599	1 402	5 617	52 618	52 033	585
	138 262	1 402	-	139 664	139 569	95
Dépenses d'investissement en immobilisation	3 170	2 961	-	6 131	2 310	3 821
Total des dépenses au titre des crédits	141 432	4 363	-	145 795	141 879	3 916
JUSTICE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	42 964	3 600	-	46 564	48 215	(1 651)
Subventions et contributions	14 457	-	-	14 457	13 856	601
Autres	56 853	2 600	-	59 453	57 685	1 768
	114 274	6 200	-	120 474	119 756	718
Dépenses d'investissement en immobilisation	1 512	2 763	-	4 275	1 934	2 341
Total des dépenses au titre des crédits	115 786	8 963	-	124 749	121 690	3 059

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
CULTURE ET PATRIMOINE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	11 784	-	(527)	11 257	11 449	(192)
Subventions et contributions	7 177	-	-	7 177	6 507	670
Autres	6 736	-	527	7 263	5 298	1 965
	25 697	-	-	25 697	23 254	2 443
Dépenses d'investissement en immobilisation	560	-	-	560	374	186
Total des dépenses au titre des crédits	26 257	-	-	26 257	23 628	2 629
ÉDUCATION						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	161 209	-	(509)	160 700	157 316	3 384
Subventions et contributions	23 915	-	454	24 369	22 932	1 437
Autres	21 348	-	55	21 403	19 703	1 700
	206 472	-	-	206 472	199 951	6 521
Dépenses d'investissement en immobilisation	34 990	34 877	-	69 867	56 099	13 768
Total des dépenses au titre des crédits	241 462	34 877	-	276 339	256 050	20 289
SANTÉ						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	136 673	9 000	(2 026)	143 647	143 647	-
Subventions et contributions	7 024	-	-	7 024	4 218	2 806
Autres	209 690	51 318	2 026	263 034	265 839	(2 805)
	353 387	60 318	-	413 705	413 704	1
Dépenses d'investissement en immobilisation	4 550	10 619	-	15 169	7 474	7 695
Total des dépenses au titre des crédits	357 937	70 937	-	428 874	421 178	7 696
ENVIRONNEMENT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	16 525	-	(785)	15 740	15 340	400
Subventions et contributions	1 988	-	38	2 026	1 631	395
Autres	9 229	-	747	9 976	7 725	2 251
	27 742	-	-	27 742	24 696	3 046
Dépenses d'investissement en immobilisation	2 000	1 664	-	3 664	1 379	2 285
Total des dépenses au titre des crédits	29 742	1 664	-	31 406	26 075	5 331
SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	48 389	-	(2 000)	46 389	49 278	(2 889)
Subventions et contributions	70 301	-	1 586	71 887	68 812	3 075
Autres	123 924	8 028	414	132 366	128 289	4 077
	242 614	8 028	-	250 642	246 379	4 263
Dépenses d'investissement en immobilisation	41 450	133 956	-	175 406	105 795	69 611
Total des dépenses au titre des crédits	284 064	141 984	-	426 048	352 174	73 874

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSPORTS						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	18 143	-	(2 395)	15 748	17 580	(1 832)
Subventions et contributions	25 766	-	-	25 766	23 035	2 731
Autres	27 586	3 208	2 395	33 189	33 146	43
	71 495	3 208	-	74 703	73 761	942
Dépenses d'investissement en immobilisation	61 332	34 190	-	95 522	75 018	20 504
Total des dépenses au titre des crédits	132 827	37 398	-	170 225	148 779	21 446
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	199 843	(896)	-	198 947	198 947	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	199 843	(896)	-	198 947	198 947	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	39 965	-	-	39 965	39 965	-
Total des dépenses au titre des crédits	239 808	(896)	-	238 912	238 912	-
COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	37 619	-	-	37 619	37 619	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	37 619	-	-	37 619	37 619	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	37 619	-	-	37 619	37 619	-
TOTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	539 054	12 600	(14 317)	537 337	538 263	(926)
Subventions et contributions	464 381	(896)	2 844	466 329	448 195	18 134
Autres	563 555	66 556	11 473	641 584	634 839	6 745
	1 566 990	78 260	-	1 645 250	1 621 297	23 953
<i>Moins</i> : Remboursements de capital en vertu des contrats de location-acquisition inclus dans les dépenses ci-devant	7 200	-	-	7 200	13 373	(6 173)
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'égard du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut inclus dans les dépenses ci-devant	1 315	-	-	1 315	1 315	-
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 558 475	78 260	-	1 636 735	1 606 609	30 126
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	72 593	-	-	72 593	105 477	(32 884)
<i>Plus</i> : Moins-valeur d'actifs corporels	-	-	-	-	7 055	(7 055)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 631 068	78 260	-	1 709 328	1 719 141	(9 813)
Dépenses d'investissement en immobilisation	200 644	232 878	-	433 522	301 370	132 152
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	152 363	-	-	152 363	220 886	(68 523)
Total des dépenses d'investissement	48 281	232 878	-	281 159	80 484	200 675
Total des crédits	1 679 349	311 138	-	1 990 487	1 799 625	190 862

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

Par ministère	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Assemblée législative	-	-	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	12 170	1 312	10 858
Finances	800	860	(60)
Services à la famille	6 230	5 248	982
Justice	5 320	3 397	1 923
Culture et patrimoine	2 625	7 321	(4 696)
Éducation	3 123	3 833	(710)
Santé	57 995	76 968	(18 973)
Environnement	1 539	6 640	(5 101)
Services communautaires et gouvernementaux	43 748	21 259	22 489
Développement économique et transports	10 476	5 036	5 440
	144 026	131 874	12 152

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	-	21 193	(21 193)
Subventions et contributions	-	16 832	(16 832)
Autres	-	74 369	(74 369)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	89 092	112 394	(23 302)
Plus: dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	89 092	112 394	(23 302)
Dépenses d'immobilisations	54 934	36 622	18 312
Moins: virements aux immobilisations corporelles	-	17 142	(17 142)
Total des dépenses d'immobilisation	54 934	19 480	35 454
Total des dépenses au titre des ententes avec des tiers	144 026	131 874	12 152

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

Par fonds renouvelable	Budget initial	Réal	(Supérieures) inférieures au budget initial
Boissons alcoolisées	4 615	6 306	(1 691)
Produits pétroliers	28 009	37 671	(9 662)
Stocks de l'état	1 100	1 358	(258)
Prêts étudiants	208	181	27
	33 932	45 516	(11 584)

Par catégorie	Budget initial	Réal	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	6 582	7 204	(622)
Subventions et contributions	15	-	15
Autres dépenses	27 335	38 312	(10 977)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	33 932	45 516	(11 584)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles (1)	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	33 932	45 516	(11 584)
Dépenses d'immobilisations	-	-	-
Moins : virement aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'immobilisations	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	33 932	45 516	(11 584)

(1) L'amortissement des produits pétroliers s'élevant à 547 \$ (2017 - 802 \$) est compris dans le budget et totaux réels sous ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'annexe B.1.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
Annexe C
COMPTES PUBLICS
Annexe non consolidée des immobilisations corporelles (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Infra-structure	Parcs de stockage	Installations d'entreposage	Équipement	2018	2017
Coût des immobilisations corporelles								
Solde d'ouverture	1 075 105	115 216	186 311	192 591	17 285	114 048	1 700 556	1 573 654
Ajouts	69 917	73 022	-	3 168	2 029	5 970	154 106	38 658
Virement provenant des travaux en cours	247 334	-	1 009	5 797	147	37	254 324	105 413
Reclassification	(179 824)	-	179 824	-	-	-	-	-
Aliénations	(2 262)	-	-	-	-	(312)	(2 574)	(3 537)
Moins-values	(1 908)	-	(19 657)	(494)	(286)	-	(22 345)	(13 632)
Solde de clôture	1 208 362	188 238	347 487	201 062	19 175	119 743	2 084 067	1 700 556
Amortissement accumulé								
Solde d'ouverture	(362 305)	(64 093)	(76 856)	(79 080)	(10 617)	(95 696)	(688 647)	(637 101)
Amortissement	(41 706)	(38 333)	(11 629)	(6 801)	(695)	(6 313)	(105 477)	(61 427)
Aliénations	2 262	-	-	-	-	312	2 574	3 537
Moins-values	959	-	13 864	296	171	-	15 290	6 344
Solde de clôture	(400 790)	(102 426)	(74 621)	(85 585)	(11 141)	(101 697)	(776 260)	(688 647)
Travaux en cours								
Solde d'ouverture	272 870	-	18 488	11 799	147	644	303 948	316 151
Ajouts	64 736	-	11 481	352	284	7 069	83 922	93 210
Virement aux immobilisations corporelles	(247 334)	-	(1 009)	(5 797)	(147)	(37)	(254 324)	(105 413)
Solde de clôture	90 272	-	28 960	6 354	284	7 676	133 546	303 948
Valeur comptable nette	897 844	85 812	301 826	121 831	8 318	25 722	1 441 353	1 315 857
Durée de vie utile estimative	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	5-30 ans		

Durant l'exercice, des intérêts de 7 412 \$ ont été capitalisés (2017 - 7 349 \$) dans le cadre des ajouts.

En 2018, le gouvernement a réduit la valeur de certains éléments d'actifs. Les réductions visent des biens d'une valeur comptable nette de 4 777 \$, conséquence des travaux importants liés au projet d'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit; par exemple, la démolition et le remplacement des voies de circulation et du balisage lumineux existants.

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie non consolidés ne tiennent pas compte d'un montant de 104 567 \$ (54 782 \$ en 2017) lié à l'acquisition et à la construction de biens qui n'ont pas été payés au 31 mars 2018.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Annexe 1

Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs (non vérifiée)**pour l'exercice terminé le 31 mars 2018***(en milliers de dollars)*

Ministère	Excédent de charges	Autres récupérations	Total
Assemblée législative	70	18	88
Exécutif et affaires intergouvernementales	41	48	89
Finances	60	782	842
Services à la famille	451	578	1 029
Justice	-	193	193
Culture et patrimoine	28	270	298
Éducation	101	1 148	1 249
Santé	1 852	1 094	2 946
Environnement	803	150	953
Services communautaires et gouvernementaux	377	861	1 238
Développement économique et transports	1 061	660	1 721
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 844	5 802	10 646

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 2

Annexe non consolidée des mandats spéciaux (non vérifiée)**pour l'exercice terminé le 31 mars 2018***(en milliers de dollars)*

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total de fonctionnement et d'entretien		-
---	--	---

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
IMMOBILISATIONS		

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total des immobilisations		-
----------------------------------	--	---

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$ (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	<u>Virement de (à)</u>
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	
Exécutif et affaires intergouvernementales	
Formation dans la fonction publique	(225)
Planification stratégique	(350)
Sivumuaqatigiit	575
Santé	
Prestation des services de santé	(407)
Direction	407
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	
Services gouvernementaux locaux	(700)
Infrastructures	(1 200)
Gestion de l'information / technologie de l'information	1 900
Infrastructures	(1 054)
Gestion de l'information / technologie de l'information	1 054
Infrastructures	(1 935)
Gestion de l'information / technologie de l'information	1 935
Services gouvernementaux locaux	(452)
Infrastructures	452
Services gouvernementaux locaux	(140)
Infrastructures	(1 565)
Gestion de l'information / technologie de l'information	1 705
Ministère des Services à la famille	
Gestion ministérielle	(300)
Services à l'enfance et à la famille	625
Aide au revenu	(325)
Gestion ministérielle	250
Développement de carrière	(250)
IMMOBILISATIONS	
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	
Immobilisations	(600)
Division des produits pétroliers	600

**Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018**

En vertu du paragraphe 26 (1) la *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule qu'une telle radiation, si elle excède 500 \$, doit figurer aux comptes publics.

RADIATIONS

Aucun montant ne fut radié durant l'exercice

REMISES DE PRÊTS ÉTUDIANTS

En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement peut renoncer au recouvrement de prêts étudiants, sous réserve de certains critères. Les étudiants dont les noms figurent ci-dessous, ayant satisfaits aux critères scolaires et d'embauche ou de résidence, sont devenus admissibles à la remise de leurs prêts et l'ont obtenue.

Ali, Sarah	3 165
Atienza, Azalea Clara	3 200
Boyer, Josee Rees Stasila	679
	<hr/>
	7 044

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	>2023	Total
Bureau principal	6 812	5 026	3 890	3 440	1 875	975	22 018
Qikiqtaaluk	2 175	1 611	631	455	408	1 699	6 979
Kivalliq	3 480	2 952	1 491	536	261	45	8 765
Kitikmeot	2 032	1 780	1 650	1 630	1 630	2 360	11 082
	14 499	11 369	7 662	6 061	4 174	5 079	48 844